

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

11 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 11 septembre 2017 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, Mesdames Lucille Marin et Pâquerette Coulombe et messieurs Dominique Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

La conseillère madame Nathalie Ayotte est absente.
Le conseiller monsieur Jean-Guy Ouellet est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Onze (11) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2017-09-137 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2017-09-138 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 21 AOÛT 2017

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux avant la veille de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils renoncent à leur lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis, à savoir :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2017.

ADOPTÉE

2017-09-139 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 8 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 8 août au 11 septembre 2017, pour un montant de 141,355.01 \$ et numérotés consécutivement de 2900 à 2929 pour les chèques de payes et de 4091 à 4156 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2017-09-140 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ G. OUELLET –
INSTALLATION POTEAU ÉLECTRICITÉ ESCALIER MUNICIPAL
– FACTURE # 15768**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Entreprises d'électricité G. Ouellet inc. Facture # 15768 – 853.28 \$
Installation d'un poteau et branchement électricité escalier municipal

QUE la dépense sera affectée au budget courant de la municipalité considérant qu'il n'y avait pas de montant prévu pour cette dépense dans le projet de reconstruction de l'escalier municipal.

ADOPTÉE

**2017-09-141 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE CAN-EXPLORE INC.
POUR INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT – FACTURE #
1720**

Attendu que la Municipalité a mandaté la firme Can-Explore inc. pour l'inspection de conduite d'égout, nettoyage et rapport;

Attendu que le mandat est réalisé en partie;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Can-Explore inc. Facture 1686 – 16,049.70 \$
Facture finale pour inspection des conduites d'égout et nettoyage.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par les sommes à recevoir de la TECQ tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour les travaux exécutés.

ADOPTÉE

2017-09-142 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE GHD – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ROUTE DES GROSSES-ROCHE – FACTURE # 332810

Attendu que la Municipalité a mandaté la firme GHD pour une étude géotechnique pour la préparation de plans et devis pour la route des Grosses-Roches;

Attendu que le mandat est réalisé;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- GHD Facture 332810 – 14,509.85 \$
Étude géotechnique

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par les aides financières du Programme de réhabilitation du réseau routier local RIRL tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour les travaux exécutés.

ADOPTÉE

2017-09-143 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT COLLOQUE DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, ainsi que les frais de déplacement, à savoir :

- ADMQ – 75.00 \$
Frais d'inscription colloque

ADOPTÉE

2017-09-144 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR PAVAGE RUE MGR ROSS

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 7 septembre 2017 à 11 h 05 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour du pavage sur la rue Mgr Ross.

ADOPTÉE

2017-09-145 SOUMISSION REJETÉE – PAVAGE RUE MGR ROSS

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à deux entrepreneurs pour refaire le pavage sur une partie de la rue Mgr Ross;

Considérant qu'une (1) soumission a été reçue comme il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions, en date du 7 septembre 2017;

Considérant que le montant de la soumission est de 85 573.59 \$ et que l'ingénieur du service de génie de la MRC de La Matanie avait évalué les travaux à environ 50 000 \$;

Considérant que le montant de la soumission dépasse largement le montant de l'aide financière alloué par le ministre des Transports de 50 000 \$;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR :

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

DE rejeter la soumission de la compagnie Les Pavages des Monts au montant de 85 573.59 \$ considérant qu'elle est trop élevée.

ADOPTÉE

2017-09-146 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA RUE MGR ROSS

Considérant que la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière de 50 000 \$ du ministre des Transports pour refaire du pavage sur la rue Mgr Ross;

Considérant que les travaux sont moins de 100 000 \$, la municipalité procédera à des appels d'offres sur invitation;

Considérant que la soumission reçue la première fois était trop élevée;

Considérant qu'il y a lieu de retourner en soumission en modifiant le devis pour réduire la quantité de pavage à refaire;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à retourner en appel d'offres sur invitation avec les documents soumis par le service de génie de la MRC de La Matanie aux compagnies de pavage de la région pour des travaux d'amélioration sur la rue Mgr Ross.

ADOPTÉE

2017-09-147 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR PAVAGE CÔTE RUE DE LA MER

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 7 septembre 2017 à 11 h 05 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour du pavage côte rue de la Mer.

ADOPTÉE

**2017-09-148 MANDAT ACCORDÉ LES PAVAGES DES MONTS –
PAVAGE CÔTE RUE DE LA MER**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à deux entrepreneurs pour refaire le pavage dans la côte sur la rue de la Mer;

Considérant qu'une (1) seule soumission a été reçue comme il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions, en date du 7 septembre 2017;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Pavages des Monts le mandat concernant du pavage dans la côte sur la rue de la Mer, pour la somme de trente-trois mille huit cent onze dollars et vingt-sept cents (33,811.27 \$), taxes incluses le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de la compagnie , datée du 7 septembre 2017.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le Projet : travaux d'asphaltage dans le Programme de la TECQ dans la programmation en voirie local.

ADOPTÉE

**2017-09-149 PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER MUNICIPAL
SUSPENDU**

Considérant qu'en juin 2015 la municipalité avait déposé un projet pour la reconstruction de l'escalier municipal;

Considérant que les coûts pour la reconstruction de l'escalier et les frais incidents avaient été évalués à 80 000 \$;

Considérant que la municipalité devait recevoir des aides financières de 41 230 \$ et les contribuables devaient assumer 38 700 \$ sur 10 ans;

Considérant qu'il a été constaté que les coûts pour la reconstruction et les frais incidents sont beaucoup plus élevés que prévu, soit 154 230 \$;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches suspend ce projet considérant que la municipalité n'a pas les ressources financières nécessaires pour la réalisation dudit projet.

QUE le Conseil demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'aviser le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur que le projet a été suspendu.

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'aviser la MRC de La Matanie que le projet a été suspendu et de réclamer le solde à recevoir de l'aide financière dans le cadre du Pacte rural. Les dépenses réalisées sont l'acquisition du terrain de la Fabrique, l'étude géotechnique, une partie des frais du service de génie, les frais d'arpenteur et contrat de notaire.

QUE le Conseil municipal affectera les autres dépenses concernant les frais du service de génie de la MRC à même le budget courant de la municipalité, soit des dépenses d'environ 10 000 \$.

ADOPTÉE

2017-09-150 AUTORISATION DE CONSTRUIRE SUR LE LOT 5 061 715

Considérant que le Conseil municipal avait demandé à être consulté avant d'émettre un permis de construction sur les terrains en bordure du fleuve par sa résolution 2011-08-154;

Considérant que le propriétaire désire construire une résidence sur le lot 5 061 715;

Considérant que le propriétaire reconnaît les risques de se construire en bordure du fleuve et qu'il prévoit s'en éloigner;

Considérant que le propriétaire s'engage à respecter les règlements de la municipalité pour la construction de résidence ou autres;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis de construction sur le lot 5 061 175.

ADOPTÉE

2017-09-151 AUTORISATION DE PROLONGER LE DÉLAI POUR DES TRAVAUX DÉROGATOIRES AU 421 ROUTE JACO-HUGUES

Considérant que le propriétaire de l'immeuble avait jusqu'au 27 octobre 2017 pour régulariser lesdits travaux;

Considérant qu'une partie des travaux ont été régularisés et qu'il reste le dossier de la fosse septique du chalet et la roulotte sur le terrain;

Considérant que le propriétaire s'engage à faire les travaux et demande un délai additionnel dans sa lettre en date du 11 septembre 2017;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches accorde un délai jusqu'au 31 juillet 2018 pour l'installation de la fosse septique du chalet.

QUE ledit Conseil accorde jusqu'au 31 mai 2018 pour régulariser l'installation de la roulotte de villégiature reliée aux systèmes d'alimentation en eau, d'évacuation des eaux usées et d'alimentation électrique.

ADOPTÉE

2017-09-152 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il était 20 h 10 heures.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **11 septembre 2017** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

André Morin
Maire

